

# Prévention des violences sexuelles faites aux mineurs.

## Communication auprès des parents



### La communication à l'adresse des parents

Bien que difficile et délicate, la communication sur les violences sexuelles faites aux enfants avec les parents est un moment de vérité salubre. Bien entendu, les parents peuvent être effrayés d'entendre évoquer des sujets aussi dramatiques. Pour autant, le résultat d'une telle communication ne peut être **qu'une confiance accrue dans l'encadrement** dans la mesure où des dispositions claires et rigoureuses sont annoncées.

### Utiliser le savoir-faire des cafés-philo

Pour animer une soirée ou une réunion de réflexion sur les questions de pédocriminalité et de protection des enfants, le savoir-faire des cafés-philo est le bienvenu car c'est un mode de communication participatif et ouvert qui permet d'échanger autour d'éléments de langage qui deviennent communs.

Le programme ci-dessous, directement inspiré des cafés-philo, permet d'aborder quatre thèmes fondamentaux pour avancer ensemble dans une connaissance des ressorts de la pédophilie. Cela peut donner à certains parents le désir de s'investir dans l'établissement sur les questions de protection de l'enfance.

### La soirée comprend 4 séquences :

Pour chaque séquence de 20-25 mns, **quatre personnes sont nécessaires** :

1. **L'introducteur du thème** pose en trois minutes au début, les termes du débat, et ne réintervient que plus tard ou pas du tout, pour éviter toute focalisation sur sa personne. On peut ajouter le visionnage d'une vidéo avant le mot d'introduction.
2. **Le répartiteur de parole** gère et régule les prises de parole avec bienveillance et rigueur. Il rappelle les règles du débat et n'oublie pas ceux qui ne disent rien. Après une ou trois interventions, il construit du sens et de la progression dans le débat collectif, en faisant le lien entre les interventions et le sujet (pour éviter les dérives, recentrage), et entre le contenu des différentes interventions (pointage des questions, éléments de définition, thèses qui émergent, arguments contradictoires, niveaux ou registres de la discussion ...) ; les reformulations ne sont jamais évaluatives, mais à fonction explicitant, et souvent à la fin questionnant.
3. **Le synthétiseur à moyen terme** : à la fin des débats, à chaud, il énonce un concentré structuré et valorisant des échanges, permettant d'engranger les acquis et de rebondir sur la question : « *qu'est-ce que cela nous dit en matière de prévention et de vigilance ?* » en vue d'un plan d'action paroissial.
4. Il y a également un « **maître du temps** »

## 3PF - Communication auprès des parents

Pour que le débat soit riche, respectueux et formateur, il y a quelques règles d'intelligence collective à rappeler :

- *Tout le monde peut prendre la parole.*
- *Personne ne possède toute la vérité.*
- *J'accueille la parole de l'autre avec intérêt*
- *J'ajoute de nouveaux éléments au débat*
- *Ce n'est pas « j'ai raison / tu as tort » mais « nous cherchons ensemble »*
- *Je lève la main pour demander la parole*
- *La parole doit circuler, je ne la monopolise pas.*

### Programme-type :

#### 20h30 Présentation de la soirée

- *Le déroulement de la soirée en quatre séquences*
- *Les règles de l'intelligence collective.*
- *Invitation à se laisser guider et à participer.*

#### 20h45 : Séquence 1 - Quelle est la place de l'enfant aujourd'hui ?

- Introduction : 3 mns – par l'introducteur du thème
- Discussion animée par le répartiteur de la parole : 15 mns
- Synthèse de cet atelier : 2 mns

#### 21h10 : Séquence 2 - Que vaut la parole d'un enfant ?

- Introduction : 3 mns – par l'introducteur du thème
- Discussion animée par le répartiteur de la parole : 15 mns
- Synthèse de cet atelier : 2 mns

#### 21h35 : Séquence 3 - Un enfant peut-il se défendre seul ?

- Introduction : 3 mns – par l'introducteur du thème
- Discussion animée par le répartiteur de la parole : 15 mns
- Synthèse de cet atelier : 2 mns

#### 22h00 : Séquence 4 - Vit-on un conflit de loyauté entre victimes et coupables ?

- Introduction : 3 mns – par l'introducteur du thème
- Discussion animée par le répartiteur de la parole : 15 mns
- Synthèse de cet atelier : 2 mns

#### 22h20 : Conclusion de la soirée

- Remerciements de tous les présents



### Les ressources pour cette soirée :

Un diaporama-support de la soirée, modifiable et adaptable pour votre soirée- Facilement modifiable.

[Café-Philo - Diaporama pour une soirée de réflexion en 4 séquences.pptx](#)

### Quelques notions pour l'introduction des 4 séquences

Il s'agit de quelques données qui permettent de préparer l'introduction de 3 minutes. Attention, 3 minutes c'est à la fois court et long ! Court si vous concentrez trop, et long si vous « sur-expliquez » !

#### **Séquence n° 1 - Quelle est la place de l'enfant aujourd'hui ?**

L'enfant vient du latin « infans », littéralement « celui qui ne parle pas » ou qui doit se taire. Vestige de la société patriarcale où l'enfant appartient au père de famille.

**L'image du bébé** : Jusqu'en 1950, un bébé n'est qu'un tube digestif et n'est pas une personne à part entière. Certains pensaient qu'ils étaient sourds et aveugles. Le docteur Thomas Berry Brazelton, pédiatre à l'hôpital de Boston, spécialiste de la psychologie du bébé est à l'origine d'un documentaire scientifique diffusé en 1984 : « *Le bébé est une personne* ». Véritable succès médiatique, des millions de téléspectateurs et un changement dans le regard posé sur les bébés.

Depuis toujours, **les enfants** ont été considérés comme des êtres vulnérables, incapables d'assumer des responsabilités et bien qu'étant des adultes en devenir, aucun droit ne leur a été octroyé jusqu'à une époque récente. En prolongement direct des Droits de l'homme, les Droits de l'enfant ont ainsi été une véritable avancée qui suscite encore des évolutions et des espoirs.

Les sociétés antiques accordent très souvent au père un droit de vie et de mort sur ses enfants et la possibilité de les vendre comme esclaves. Ainsi il était admis que des parents exposent publiquement leur nouveau-né et l'abandonnent. Des personnes plus ou moins bien intentionnées pouvaient alors s'en saisir pour l'élever comme leurs enfants ou les livrer à l'esclavage sexuel ou aux recruteurs de gladiateurs.

#### **L'apport fondamental du Christ**

Le christianisme s'inspire des paroles même du Christ qui affirme que le « *Royaume des cieux est pour ceux qui ressemblent à des enfants* »<sup>1</sup>. Dans une autre intervention et pour répondre à ces disciples qui lui demandent « *Qui donc est le plus grand dans le royaume des cieux ?* » Jésus, ayant appelé un petit enfant, le plaça au milieu d'eux, et dit : « *Quiconque se rendra humble comme ce petit enfant sera le plus grand dans le royaume des cieux. Et quiconque reçoit en mon nom un petit enfant comme celui-ci, me reçoit moi-même. Mais si*

<sup>1</sup> Évangile de St Matthieu 19-13 « Alors on lui amena des petits enfants, afin qu'il leur imposât les mains et priât pour eux. Mais les disciples les repoussèrent. Jésus dit: Laissez les petits enfants, et ne les empêchez pas de venir à moi; car le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent. Il leur imposa les mains, et il partit de là »

## 3PF - Communication auprès des parents

***quelqu'un scandalise un de ces petits qui croient en moi il vaudrait mieux pour lui qu'on suspende à son cou une meule de moulin, et qu'on le jette au fond de la mer »<sup>2</sup>.***

Dès les débuts de l'ère chrétienne, des théologiens moralistes chrétiens, comme saint Justin<sup>3</sup>, condamnent l'infanticide et l'avortement. Cet appel à la considération des enfants va produire une évolution majeure des sociétés antiques qui vont peu à peu intégrer et organiser une forme de protection des plus faibles comme les enfants abandonnés ou orphelins.

Une avancée très significative : La Convention Internationale des Droits de l'Enfant signée le 20 novembre 1989 par tous les pays membres de l'ONU.

- 1 - L'enfant doit jouir de tous les droits énoncés dans la présente Déclaration.
  - 2 - L'enfant doit **bénéficier d'une protection** pour se développer d'une façon saine et normale
  - 3 - L'enfant a droit, dès sa naissance, à **un nom et à une nationalité**.
  - 4 - L'enfant doit bénéficier de la sécurité sociale, **il doit pouvoir grandir et se développer d'une façon saine**
  - 5 - L'enfant doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation.
  - 6 - L'enfant doit grandir dans une **atmosphère d'affection** et de sécurité morale et matérielle
  - 7 - L'enfant a **droit à une éducation** qui doit être gratuite et obligatoire
  - 8 - L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours.
  - 9 - L'enfant doit être protégé contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation
  - 10 - L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination
- Beaucoup reste à faire mais l'enfant devient un citoyen qui a des droits et notamment le droit d'être protégé.

### ***Séquence n°2 - Que vaut la parole d'un enfant ?***

L'enfant était seul avec l'agresseur.  
Il n'a rien compris à ce qui s'est passé.  
Il s'en veut de ne pas avoir résisté.  
L'agresseur l'a menacé de représailles s'il parle de cela à quelqu'un.  
Il a peur de ne pas être écouté, de ne pas être compris, d'être jugé en partie responsable.  
Il a peur de détruire l'ordre familial, le monde dans lequel il vit.  
Lorsque, finalement, il parle, sa parole a déjà tout ce poids et elle engage toute sa vie.  
Quand un enfant vient nous confier ce qui s'est passé, notre responsabilité est engagée.

<sup>2</sup> Évangile de St Matthieu – 19.1-3

<sup>3</sup> St Justin, né à Naplouse en Cisjordanie en 114, mort à Rome en 168, apôtre et martyr chrétien.

## 3PF - Communication auprès des parents

Lorsqu'un pédocriminel est condamné sur la simple accusation d'un enfant, un frisson d'inquiétude parcourt ceux qui participent à la chute sociale vertigineuse et parfois fatale de l'accusé.

L'accusation est-elle crédible ? L'enfant peut-il mentir ? Répète-t-il ce qu'on lui a dit ? Dans les prétoires, la parole des enfants est systématiquement attaquée, dévalorisée, quelquefois écrasée. Celle des mères encore plus.

Pourtant, dans les affaires jugées, peu de cas de retournement après le procès (0.6% d'après une étude américaine).

### **Pour Sandor Ferenczi : « l'enfant dit vrai »**

Ferenczi considère que le développement psychique de l'enfant est la colonne vertébrale de sa personnalité. Jusqu'à l'âge de 15 ans, il n'est pas psychiquement mature pour comprendre la sexualité adulte. Des attouchements sexuels, des gestes sexuels, un rapport sexuel peut être pour l'enfant une source de déstabilisation majeure et quelquefois définitive.

Ferenczi a ainsi montré que l'enfant et l'adulte ne parlent pas la même langue lorsqu'il s'agit de sexualité. Il va être un des premiers à parler de « période à protéger » pour l'enfance et la petite enfance.

### **Les bons et les mauvais secrets :**

L'agresseur veut enfermer l'enfant sous son emprise et le menace souvent de représailles. D'où l'importance d'éduquer l'enfant sur les bons secrets : faire une surprise, un cadeau sans le dire...et les mauvais secrets : cacher quelque chose de louche, qui donne envie de pleurer...

### **Séquence n°3 - Un enfant peut-il se défendre seul ?**

*En fait, dans un mécanisme d'emprise, l'enfant ne peut quasi-rien. Le rapport de force est quasiment toujours en faveur de l'agresseur :*

- *L'enfant fait confiance spontanément et l'adulte sait très bien abuser de cette confiance*
- *L'enfant est moins fort physiquement et se sent menacé. La peur lui coupe les jambes.*
- *L'enfant ne comprend rien à la demande sexuelle de l'adulte. Il ne peut se défendre devant quelque chose qu'il ne comprend pas et n'anticipe pas.*
- *L'adulte impose à l'enfant un langage de « passion », de sexualité consciente alors que le langage de l'enfant est tendre et non passionnel.*
- *L'irruption de la sexualité adulte dans son monde est une effraction psychique, un véritable traumatisme menant vers un clivage intérieur et le repli de l'enfant dans une bulle protectrice.*
- *L'enfant se soumet alors « tactiquement » à l'agresseur pour limiter les dégâts.*

*Lorsque survient le viol :*

- **Commotion psychique** : *écroulement de la conscience de soi et incapacité à s'opposer à ce qui advient pour se défendre. Donne l'impression d'une acceptation sans résistance*

## 3PF - Communication auprès des parents

« à la manière d'un sac de farine ». Lors des procès, les pédocriminels évoquent cette acceptation comme un prétendu consentement mutuel.

- **Distanciation** : « L'agressé, dont les défenses sont débordées, s'abandonne en quelque sorte à son destin inéluctable et se retire hors de lui-même, pour observer l'événement traumatique à partir d'une grande distance ou régresser à une béatitude pré-traumatique, cherchant à rendre le traumatisme non advenu ».
- **Clivage** : une partie du conscient constate les dégâts pendant qu'une autre se détache en ne voulant rien savoir.
- Certains affirment qu'il faut que l'enfant sache se défendre en lui apprenant l'essentiel de la sexualité adulte. Or, là encore, il s'agit d'une effraction psychique qui ne respecte pas le développement de l'enfant.
- Ferenczi a parlé de l'enfance et de la petite enfance comme des « périodes à protéger ». D'autres ont parlé de la protection de l'enfance.
- Tout cela démontre que les adultes doivent protéger les enfants.

### Séquence n°4 - Vit-on un conflit de loyauté entre victimes et coupables ?

Le rapport de la CIASE a montré qu'il existait un vrai conflit de loyauté entre l'appartenance à une Église sainte, la considération des prêtres, l'obéissance voire la soumission à l'autorité des clercs et la parole d'un enfant qui accuse. Pour les parents, l'enfant détruit par sa parole accusatrice leur univers religieux et, par-là, une partie de leur identité.

De même, dans les familles où l'inceste existe, le silence s'installe sur ces pratiques car chacun craint l'explosion de la cellule familiale si des révélations mettent en cause un proche.

De son côté, un juge craint plus l'injustice que le manque de justice. Faire droit à un enfant c'est condamner un père de famille à la prison ferme et à la destruction sociale. Appliquer des sentences lourdes sur trois phrases d'un enfant, cela peut paraître impossible.

Entre l'enfant et l'adulte, nous choisissons insensiblement l'adulte car les dégâts nous semblent bien supérieurs. Est-ce vraiment exact ?

